

Province de LIEGE

Arrondissement HUY COMMUNE DE 4570 MARCHIN

581.16.2023/038

ARRETE DE POLICE DU BOURGMESTRE

Concerne: Occupation d'une partie de la voirie Grand'Route du 02 au 12/05/2023

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133 al.2 et 135 §2;

Vu l'article 42 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ; Considérant qu'aux termes de l'article 135 §2, les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;

Attendu qu'une demande a été introduite par la société Labeye Services travaillant pour le compte de Monsieur J-C Sinclair pour l'occupation d'une partie de la voirie le long de son terrain voisin du n°40 Grand'Route à Vyle-Tharoul le temps des travaux d'abattage d'arbres, du 02 au 12/05/2023 inclus

Attendu que ces travaux ne permettront pas le passage de véhicules.

Vu la situation des lieux ;

Attendu que les travaux occasionneront une emprise sur la chaussée, avec occupation d'une demi-voirie Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité publique;

Le Bourgmestre,

ARRETE:

Article 1er:

La circulation sera interdite Grand'Route, juste après le n°40, le long de la parcelle cadastrée 02 A 166 B, du 02/05/2023 au 12/05/2023. Dans la mesure du possible, la rue sera accessible hors heure de travail. Une déviation sera mise en place via la rue des Arcis.

Article 2:

La signalisation de circulation interdite et de déviation se fera et sera sous la responsabilité du demandeur et de l'entreprise;

Article 3:

Le présent arrêté sera en possession du demandeur qui devra le produire à toute réquisition. Article 4:

Les sanctions prévues aux articles 29 et suivants des lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la circulation routière seront d'application.

Article 5:

Le présent arrêté est transmis au demandeur, à notre service des travaux, à notre police locale, au Tribunal de 1re Instance, au Tribunal de Police et au Service Incendie de Huy.

Marchin, le 06 avril 2023,

Le Bourgmestre,
Adrien CARLOZZI